UPR 42, 24 Janvier, 2023

1 min 10 sec

**Gabon**

Merci Monsieur le Président,

Le Canada félicite le Gabon pour les changements à son code pénal afin de décriminaliser les rapports sexuels entre adultes consentants de même sexe et les mesures prises afin de réduire l’impact de la violence contre les femmes.

Le Canada recommande que le gouvernement du Gabon :

1. Prenne des mesures proactives pour prévenir la discrimination à l’égard des personnes LGBTQI afin d’assurer que la dépénalisation entreprise soit effective.

1. Améliore le fonctionnement de ses services judiciaires et pénitentiaires, notamment les conditions de détention et d’emprisonnement, et assurer aux détenus des services adéquats.

1. S’assure de l’indépendance des organes en charge de réglementer les médias, afin d’assurer les droits à la liberté d’expression, y compris pour les membres de la presse et d’autres médias.
2. Prenne les mesures nécessaires afin d’assurer la liberté d’association et de réunion.

Approved: YUNDE/Anderson et WWD/Lebleu, IOD